

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 69/1978 (1978)

Artikel: Coordination scolaire
Autor: Gerbex, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-116712>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sein; elle a pris acte de l'achèvement des fonctions de M. André Neuenschwander, délégué de CIRCE, pour la fin de 1978, et lui a fait part de la juste reconnaissance à laquelle il a droit pour son engagement et son efficacité; elle a reconduit le mandat du délégué à la coordination romande, M. Robert Gerbex, et s'est félicitée de son activité; elle se prépare à accueillir le responsable de l'instruction publique du canton du Jura, et à prendre congé du secrétaire soussigné.

JEAN MOTTAZ

*Secrétaire de la Conférence des chefs
de Départements de l'instruction publique
de la Suisse romande et du Tessin*

Coordination scolaire

Coordination romande

Peu à peu la coordination scolaire quitte, dans son étude, les premiers degrés de l'école obligatoire.

Elle aborde maintenant, avec l'achèvement des travaux de CIRCE II et le début de ceux de CIRCE III, le monde de l'école secondaire: il est vrai que pour certains cantons le parallélisme entre l'école primaire et l'école secondaire se poursuit jusqu'en neuvième année mais, pour d'autres, le secondaire, quel que soit le sens que l'on donne à ce vocable, prend le relais normal des opérations.

Les obstacles prévisibles naguère à l'époque euphorique et aisée de CIRCE I se présentent à l'horizon et il faut beaucoup d'énergie, de foi, d'espoir aussi pour maintenir ouvert ce mouvement que d'aucuns estiment irréversible et qui pourtant pourrait s'arrêter si des contraintes insurmontables s'amoncelaient sans cesse et sans que rien ne puisse être entrepris pour dégager le chemin.

Il n'y a rien de pessimiste dans ces constatations qui se veulent proches de la réalité et dont il faut bien tenir compte en sachant que c'est dans l'analyse minutieuse de cette réalité que réside la solution.

Circe III

Nous évoquons la fin des travaux de CIRCE II et le début de ceux de CIRCE III: en effet, au moment où s'achève l'étude des programmes de CIRCE II (degrés 5 et 6), la commission plénière de CIRCE III a adopté à l'unanimité le rapport intermédiaire et le mandat de CIRCE III (degrés 7 à 9).

La marche d'approche fut comme pour la conquête d'un haut sommet, d'un « toit » du monde pédagogique, longue et difficile.

Il a fallu toute la diplomatie ferme et courtoise du président M. Michel Bovard et la volonté d'aboutir des participants pour parvenir à un accord global: pourtant bien des points restent dans l'ombre, mais l'essentiel de l'esprit de coordination subsiste et mérite d'être relevé.

Langue II

La commission chargée d'étudier tous les aspects de l'apprentissage de l'allemand a déposé un rapport final en l'été 1978: son président, M. Jean-Bernard Lang, y proposait l'élaboration d'un cours romand pour les degrés 4 à 6 et l'adoption, après consultation des départements et des associations professionnelles, d'une méthode faisant naturellement suite au cours romand.

Dans le même temps, nous pouvions entreprendre les premières négociations permettant d'une part d'engager des auteurs et d'ouvrir, d'autre part, la porte à une collaboration plus étroite avec l'édition privée, opération qui, jusqu'à ce jour, n'a jamais pu être réalisée. Les représentants des éditeurs suisses de langue française ont accepté de signer une manière de convention qui devrait faciliter les rapports entre les départements — ou leurs représentants — et les éditeurs puisque, nous le savons bien, les conditions de réalisation et d'examen posées par les cantons sont particulièrement précises.

Il est prématuré d'indiquer aujourd'hui la date d'introduction partielle ou généralisée de l'allemand dans les cantons; trop d'inconnues subsistent encore et il faudra bien des réflexions et des négociations avant d'entrevoir la fin d'une démarche qui s'avère importante et surtout nécessaire.

Radio-TV éducative

Chaque semaine, une émission à la TV, trois émissions à la Radio, tel est le bilan sommaire que l'on peut tirer aujourd'hui des travaux entrepris depuis 1972 sur le plan romand.

Les structures prévues ont été mises en place: chaque canton a un centre de radio TV plus ou moins développé avec, à sa tête, un « commissaire cantonal », deux délégués pédagogiques issus de l'enseignement travaillent à la préparation et à la réalisation des émissions TV, un collègue « Radio » va bientôt les rejoindre.

Certes, l'équipement des écoles est loin d'être encore satisfaisant, certes, les moyens de production manquent encore, certes, les émissions elles-mêmes ne répondent pas toujours aux exigences — ou aux espoirs — du départ mais la TV et la Radio éducatives existent réellement sous une forme originale et nouvelle qui montre, en tous cas, que la collaboration est possible entre organes de la SSR, départements de l'instruction publique et associations professionnelles d'enseignants.

Problèmes à l'étude

Il serait trop long d'évoquer ici tous les objets qui retiennent l'attention des différentes conférences, organes ou groupes de travail qui collaborent à la coordination scolaire.

Citons les études en cours qui touchent à l'évaluation du travail scolaire, l'ajustement des programmes CIRCE, les moyens d'enseignement supplémentaires pour les classes à plusieurs degrés, l'adoption des programmes et des moyens d'enseignement, tout cela lié étroitement — et pour cause — à la conjoncture économique.

En effet, aux difficultés provoquées par les différences de structures qui augmentent au fur et à mesure que l'on « monte » dans la scolarité et que l'on s'approche du secondaire, s'ajoute maintenant l'épineuse et lancinante question des finances et des possibilités en la matière des cantons.

Si, pour la Conférence des chefs de départements, la coordination demeure un objectif clair, il n'en reste pas moins qu'il faut, dès aujourd'hui, prendre des mesures qui permettront de surmonter les difficultés de demain.

C'est pourquoi l'examen attentif des budgets et des activités pour les années à venir est apparu comme une tâche primordiale: il ne s'agit plus cette fois d'aller de l'avant d'année en année ou presque, mais bien d'établir, autant que faire se peut, une planification à plus ou moins long terme: cette projection vers l'avenir devrait faciliter la marche de la coordination et éviter des blocages subits dus aux variations des possibilités financières cantonales.

En conclusion, nous croyons que chaque fois qu'une difficulté est surmontée, c'est une victoire sur le doute ou le pessimisme. Il n'est pas simple de réussir, cela exige parfois de la patience ou de l'intuition, mais l'art de réussir n'est-il pas, comme le disait Napoléon, celui d'être tantôt très prudent et tantôt très audacieux.

ROBERT GERBEX

*Délégué à la coordination
scolaire romande*

CIRCE III: premier bilan

«*Coordination: Agencement des parties d'un tout selon un plan logique, pour une fin déterminée.*»

Paul Robert, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*

La Conférence intercantonale des chefs des départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CDIP) a créé, en 1977, la *Commission intercantonale romande de coordination de l'enseignement aux degrés 7, 8 et 9* (CIRCE III). Convaincue de la nécessité de poursuivre une entreprise dont les effets se font déjà sentir dans les premières années de la scolarité obligatoire, elle a confié à CIRCE III un mandat provisoire, dont l'étude a suscité une large réflexion. Les résultats principaux de cette première phase des travaux figurent dans un rapport intermédiaire remis en octobre 1978 à la CDIP.

Le mandat provisoire

Mathématique, langue maternelle, langue II, histoire nationale et éducation civique, telles sont les disciplines que le mandat provisoire (version 1977) mentionne expressément:

La mathématique apparaît d'emblée comme un cas particulier; en effet, le programme romand de cette discipline a été introduit dans toutes les classes de 1^{re} des cantons romands lors de l'année scolaire 1973/1974. Il est dès lors indispensable qu'en 1979/1980, les enseignants et les élèves de septième disposent de nouvelles directives tenant compte des changements intervenus. Vu l'extrême brièveté du temps à disposition, des mesures transitoires ont dû être envisagées.

Quant à la langue maternelle, la langue II, l'histoire nationale et l'éducation civique, CIRCE III a pour tâche, dans un premier temps, de « définir la conception pédagogique qui déterminera la recherche de programmes-cadres ».